

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 4e jour d'octobre 2010, à 19h30 heures à la salle municipale.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
M. Serge Boutin;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélard Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

ADOPTÉE, (résolution 203-10-10)

- | | | |
|------|--|----------------------------------|
| 1.- | Prière; | Réunion du 4 octobre 2010 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3.- | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation du procès-verbal du 13 septembre 2010; | |
| 5.- | Suivi au procès-verbal; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.10-10; | |
| 7.- | Résolution, entente de passage temporaire, autorisation à signer le contrat; | |
| 8.- | Résolution, permis d'alcool, Club de l'Âge d'Or; | |
| 9.- | Recommandations, permis d'urbanisme :
A) Heures à réserver, inspecteur municipal, MRC des Etchemins;
B) Entériner résolutions du comité d'urbanisme; | |
| 10.- | Déneigement des trottoirs; | |
| 11.- | Résolution, cotations achat de sable salé; | |
| 12.- | Résolution, entreposage et chargement du sable salé; | |
| 13.- | Résolution, achat d'une pompe submersible, station pompage eau potable; | |

- 14.- Service incendie : nomination du comité de sélection, embauche du directeur incendie & chef pompier;
- 15.- Contrat d'entretien de la patinoire;
- 16.- Résolution, dépôt de matériaux secs
- 17.- Résolution, demande d'autorisation à la CPTAQ, Agrivo;
- 18.- Vacances de l'inspecteur municipal;

- 19.- Demande, prolongation du contrat de M. Jean-Claude Couture;
- 20.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Administration;
 - F-Maire.;
- 21.- Correspondance;
- 22.- Varia: A) Proposition d'achat, garantie prolongée, camion 10 roues
C) Nomination développement Industriel St-Camille;
D) Terrain de tennis;
- 23.- Question(s) de l'assistance;
- 24.- Levée de l'assemblée;

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2010

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 13 septembre 2010 soit adopté, signé tel que présenté.

ADOPTÉE, (résolution 204-10-10)

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Commandite Festi-Quad déplacement du casse-croûte

La directrice générale mentionne que la commandite octroyée par M. Marcel Fournier était pour apporter le casse-croûte jusque chez M. Jean-Claude Vachon, et de chez M. Vachon jusqu'au site du Festi-Quad, en incluant l'installation et la désinstallation du casse-croûte.

Rencontre avec le Ministère de la Culture – Maison Tedo

Une rencontre avec Mme Julie Cassita du Ministère de la Culture aura lieu le mardi, 26 octobre 2010 pour la maison Tedo, la citation du bâtiment sera fait après les résultats de cette rencontre.

Comité inter-municipal des loisirs :

Mme Hélène Bergeron ne veut plus faire partie du Comité Inter-municipal de Loisir Collectif de la MRC, une autre personne sera nommée plus tard.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 10-10

ATTENDU : la liste des comptes numéro 10-10 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 octobre dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 109,428,42\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 10-10 tels que présentés. Le total des comptes pour **OCTOBRE 2010 s'élève à : 109,428.42\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 10-10.

Feuille 10-10

	LISTE DES COMPTES PAYÉS	NO. CHÈQUE
	EN SEPTEMBRE 2010 :	
1-	409,69 \$	Ch.1000478
2-	83,51 \$	Ch.1000479
3-	507,93 \$	Ch.1000480
4-	4 356,33 \$	Ch.1000481
	5 357,46 \$	
	COMPTES A ACCEPTER POUR	
	OCTOBRE 2010 :	
5-	116,53 \$	Ch.1000482
6-	35 145,63 \$	Ch.1000483
7-	2 270,53 \$	Ch.1000484
8-	1 453,28 \$	Ch.1000485
9-	1 583,08 \$	Ch.1000486
10-	29,72 \$	Ch.1000487
11-	18,00 \$	Ch.1000488
12-	1 253,78 \$	Ch.1000489
13-	16,93 \$	Ch.1000490
14-	31,61 \$	Ch.1000491

15-	61,57 \$	Ch.1000492
16-	130,87 \$	Ch.1000493
17-	2 187,20 \$	Ch.1000494
18-	314,36 \$	Ch.1000495
19-	15,00 \$	Ch.1000496
20-	363,68 \$	Ch.1000497
21-	426,19 \$	Ch.1000498
22-	100,00 \$	Ch.1000499
23-	100,00 \$	Ch.1000500
24-	525,82 \$	Ch.1000501
25-	25,96 \$	Ch.1000502
26-	185,76 \$	Ch.1000503
27-	3 668,44 \$	Ch.1000504
28-	21,79 \$	Ch.1000505
29.-	304,96 \$	Ch.1000506
30.-	722,64 \$	Ch.1000507
	51 073,33\$	

GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE D'OCTOBRE	13 205,57 \$
---	---------------------

	LISTE DES COMPTES À	No. Chèque
	AJOUTER OCTOBRE 2010	
31-	22 156,00 \$	Ch.1000508
32-	183,09 \$	Ch.1000509
33-	606,70 \$	Ch.1000510
34-	5 201,06 \$	Ch.1000511
35-	107,23 \$	Ch.1000512
36-	2 373,32 \$	Ch.1000513
37-	1 545,19 \$	Ch.1000514
38-	649,03 \$	Ch.1000515
39-	112,88 \$	Ch.1000516
40-	7 585,20 \$	Ch.1000517
	40 519,70 \$	
	110 156,06 \$	
	(2 157,20 \$)	
	107 998,86 \$	
	1 429,56 \$	
	109 428,42 \$	

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'octobre 2010.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

(Résolution 205-10-10)

7.0 RÉSOLUTION, ENTENTE DE PASSAGE TEMPORAIRE, AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit effectuer au cours de l'année 2011, la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée de la route 204, (rue Principale);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille aux fins du contournement des travaux doit construire une voie de circulation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit obtenir une servitude temporaire de passage pour y construire une voie de contournement sur le terrain de Mme Thérèse Laliberté, lot 17-P, rang VI, Canton Bellechasse pouvant rejoindre la rue Lapointe déjà existante.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, le contrat de servitude temporaire de passage sur le terrain de Mme Thérèse Laliberté, lot 17-P, rang VI, canton Bellechasse, un chemin de détour de 8 mètres de largeur, carrossable, par toute la longueur se trouvant depuis la rue Lapointe au Nord-Est, jusqu'à une autre partie dudit lot 17-P, appartenant à M. Marcel Poulin au Sud-Ouest, soit environ 52 mètres.

ADOPTÉE, (résolution 206-10-10)

8.0 RÉSOLUTION, PERMIS D'ALCOOL, CLUB DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Club de l'Age d'Or de Saint-Camille, d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour l'utilisation du gymnase de l'école, en vue de l'obtention du permis d'alcool pour ses soirées mensuelles de danses.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le Club de l'Âge d'Or de Saint-Camille-de-Lellis de se servir du gymnase de l'école Arc-en-Ciel, sis au 6, rue du Couvent, dans le cadre des soirées mensuelles de danses pour les dates suivantes : 9-30

octobre 2010, 13 novembre 2010, 11 décembre 2010, 8-29 janvier 2011, 12 février 2011, 12 mars 2011, 9-30 avril 2011, 14 mai 2011, 11 juin 2011.

ADOPTÉE, (résolution 207-10-10)

9.0 RECOMMANDATIONS, PERMIS D'URBANISME

A) Heures à réserver, inspecteur municipal, de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit effectuer au cours de l'année 2011, la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée de la rue Principale (route 204);

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal sera responsable de la surveillance des travaux, et devra contribuer de façon indirecte à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille peut réserver des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a évalué ses besoins à 100 heures pour les services d'urbanisme de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE : la Municipalité de Saint-Camille réserve 100 heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront budgétisées en 2011.

ADOPTÉE, (résolution 208-10-10)

B) ENTÉRINER LES RÉOLUTIONS DU COMITÉ D'URBANISME

Demande, coupe d'arbres – Julien Lamontagne

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 7 septembre dernier relativement de la demande de M. Julien Lamontagne pour la coupe de 4 épinettes le long de la ligne latérale gauche de sa propriété. La raison invoquée par M. Lamontagne est que les branches salissent le toit de son petit garage;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme mentionne que les arbres ont été émondés pour empêcher que les branches ne touchent au toit, et que par le fait même le problème est résolu. Le comité d'urbanisme considère qu'il n'y a pas lieu de couper les 4 épinettes, et suggère plutôt que les arbres soient conservés.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille refuse la demande de M. Julien Lamontagne, de

couper quatre (4) épinettes le long de la ligne latérale gauche, étant donné que le travail d'émondage a été fait, et que les branches des arbres ne nuisent plus à la toiture de son garage.

ADOPTÉE, (résolution 209-10-10)

C) Demande de coupes d'arbres – M. Bruno Pouliot

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 7 septembre dernier relativement à la demande de M. Bruno Pouliot pour la coupe 2 érables tout près de sa maison. La raison invoquée par M. Pouliot est que les branches des arbres nuisent aux fils électriques, aux fils du téléphone et du câble. M. Pouliot mentionne qu'il doit continuellement effectuer des travaux d'émondage.

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urbanisme a un avis partagé sur ce sujet, et demande l'avis du conseil municipal dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec effectuera des travaux d'émondage dans notre municipalité cet automne;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille conserve les arbres pour cette année, compte tenu qu'Hydro-Québec fera des travaux d'émondage des arbres, et que par le fait même règlera le problème pour quelques années.

QUE l'on demande à M. Bruno Pouliot de s'informer auprès d'Hydro-Québec s'il est possible d'effectuer une taille plus sévère des branches des deux érables.

QUE le dossier pourra être révisé plus tard;

ADOPTÉE, (résolution 210-10-10)

10.0 RÉSOLUTION, DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour le déneigement des trottoirs municipaux, et n'a reçu aucune offre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a décidé de négocier de gré à gré avec l'entrepreneur Ferme Miblou Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur possède tous les équipements requis pour effectuer les travaux de déneigement des trottoirs;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on

accorde le contrat de déneigement des trottoirs à Ferme Miblou Inc. Le contrat est pour un an : 2010-2011. Le prix pour un an : **6,800\$** taxes en sus.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, le contrat de déneigement des trottoirs.

ADOPTÉE, (résolution 211-10-10)

11.0 RÉSOLUTION, COTATION ACHAT DE SABLE SALÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des cotations pour l'achat de sable salé pour l'hiver 2010-2011.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre offres :

Sable salé :

-Excavation Gérard Pouliot :	21.01\$/tonne (taxes en sus)
-Doryfor Inc. :	19.84\$/tonne (taxes en sus)
-Hervé Lecours :	15.82\$/tonne (taxes en sus)
-Pat Foresterie :	18.96\$/tonne (taxes en sus)

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète le sable salé chez « Les Entreprises Hervé Lecours Inc. » de Ste-Justine, le prix fixé à la tonne pour 2010-2011 est de 15.82\$.

ADOPTÉE, (résolution 212-10-10)

12.0 RÉSOLUTION, ENTREPOSAGE ET CHARGEMENT SABLE SALÉ

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2010-2011 à 2000\$.

ADOPTÉE, (résolution 213-10-10)

13.0 RÉSOLUTION, ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE, STATION DE POMPAGE, EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'achat et le remplacement d'une pompe submersible à la station de pompage d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est prioritaire pour l'alimentation en eau potable du secteur urbanisé de la Municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté une usure importante de cette pompe qui fonctionne jour et nuit, nous obligeant à la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu deux offres :

-Wilfrid Allen (CWA) : 7736,00\$ (taxes en sus)
-Les pompes Couture: 6179.70\$ (taxes en sus)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de « Les Pompes Couture Inc. » pour l'achat et l'installation d'une pompe submersible à la station de pompage d'eau potable.

QUE le prix d'achat et d'installation est de : 6179.70\$ (taxes en sus)

QUE la municipalité devra payer les frais supplémentaires de déplacement de la pompe via un camion de levage;

ADOPTÉE, (résolution 214-10-10)

14.0 SERVICE INCENDIE : NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION, EMBAUCHE DU DIRECTEUR INCENDIE ET CHEF POMPIER

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'actuel directeur du service incendie et chef pompier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille, aux fins de combler ce poste a procédé par appel de candidatures en adressant une invitation à postuler auprès des officiers suivants : MM. Jimmy Tanguay, Pierre Morneau, Gino Fortier, et Laurent Bolduc ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit nommer un comité de sélection pour l'embauche du directeur incendie et chef pompier ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme M. Adélar Couture, maire, M. Jacques Guillemette, chef pompier et Mme Nicole Mathieu, directrice générale pour faire partie du comité de sélection pour l'embauche du directeur incendie et chef pompier de la brigade incendie de Saint-Camille.

ADOPTÉE, (résolution 215-10-10)

15.0 RÉOLUTION – CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'entretien hivernal 2010-2011 de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a reçu une offre et, qu'elle est conforme aux spécifications demandées :

- Mme Jocelyne Larose, prix : 6000.00\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'entretien et de garde de la patinoire, à Mme Jocelyne Larose pour la saison hivernale 2010-2011. La durée du contrat du 4 décembre 2010 au 13 mars 2011. Coût du contrat 6000\$ (pour toutes les modalités voir la copie du contrat).

ADOPTÉE, (résolution 216-10-10)

16.0 RÉSOLUTION, DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut mettre en place un service de collecte des matières dangereuses, telles que les huiles usées et les batteries.

CONSIDÉRANT QUE le site du dépôt de matériaux secs doit être sécurisé et non-accessible en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'installer une nouvelle barrière en métal grillagé à l'entrée du site pour en contrôler l'accès en dehors des heures d'ouverture;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise l'achat de matériel pour la fabrication et l'installation d'une barrière en métal grillagé, à installer à l'entrée du dépôt de matériaux secs pour en contrôler l'accès.

ADOPTÉE, (résolution 217-10-10)

17.0 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ-AGRIVO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Marcel Roy de Trois-Rivières mandaté par Mme Nathalie Lafontaine, Notaire à Lac-Etchemin relativement au lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 1498.02 mètres carrés, du lot 45-P, Rang 5, Canton Bellechasse, à Saint-Camille appartenant à Agrivo Enr. de Ste-Justine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise, dans un premier temps de permettre à Agrivo Enr. de morceler une superficie de 1498.02 mètres carrés de sa propriété, de la vendre à son voisin, M. Marcel Roy, afin de permettre à ce

dernier de posséder le puits qui alimente sa résidence de même que le chemin pour y accéder;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise également à ce que le demandeur, M. Marcel Roy, soit autorisé à utiliser la superficie de 1498.02 mètres carrés à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles, cette superficie étant adjacente à son emplacement résidentiel actuel qui bénéficie de droits acquis, ayant été construite vers l'année 1910;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle demande ne nuit en rien à l'agriculture de notre municipalité, et qu'elle est conforme aux règlements d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la faible superficie visée par la demande, et de la présence sur cette superficie d'un puits, et d'un chemin d'accès, le potentiel d'utilisation agricole de la superficie visée est relativement limité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve la demande de M. Marcel Roy, quant au lotissement, et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 1498.02 mètres carrés du lot 45-P, rang 5, Canton Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis;

ADOPTÉE, (résolution 218-10-10)

18.0 VACANCES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Daniel Boutin prendra les jours additionnels de vacances prévus à son contrat dans la semaine du 11 octobre prochain. Il sera remplacé par M. Gérard Vachon.

19.0 PROLONGATION DU CONTRAT DE M. JEAN-CLAUDE COUTURE

Il est convenu d'un commun accord que la Municipalité de Saint-Camille prolonge le contrat de journalier de M. Jean-Claude Couture pour une période d'une semaine;

20.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que le gravier bleu est beaucoup plus résistant que le 0-¾ ordinaire, il y a une différence de coût de 30\$. Il serait avantageux d'y réfléchir lors de la préparation du budget pour l'année 2011.

M. Bégin mentionne que le nivelage des rangs sera fait une fois avant l'hiver.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : une rencontre Comité de la route 281, rencontre de la ruralité, réunion de travail du conseil municipal, réunion du conseil d'administration du CLD, congrès des maires. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

21.0 CORRESPONDANCE

LETTRE DE DÉMISSION

Lecture est faite d'une lettre de démission de Mme Hélène Bergeron de son poste de conseillère au siège numéro 1. Les raisons invoquées sont le manque de temps, et son énergie qu'elle doit consacrer à ses enfants qui en ont besoin.

LETTRE DE DÉMISSION

Lecture est faite d'une lettre de démission de M. Marcel Vermette de son poste de conseiller au siège numéro 3. Des raisons personnelles l'ont amené à cette décision, raisons qui ont été discutées lors de la rencontre de travail du 30 août dernier.

MOTION DE REMERCIEMENTS POUR LES CONSEILLERS DÉMISSIONNAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille fasse une motion de remerciements à l'égard de Mme Hélène Bergeron et de M. Marcel Vermette, pour le bon travail qu'ils ont accompli au sein du conseil municipal.

ADOPTÉE, (résolution 219-10-10)

22.0 VARIA :

A) PROPOSITION D'ACHAT, GARANTIE PROLONGÉE, CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre du Centre du Camion de Beauce Inc. pour un plan de garantie prolongée pour notre camion 10 roues, de marque Internationale.

CONSIDÉRANT QUE c'est une option intéressante pour la municipalité de prolonger les garanties pour certains équipements sur le camion ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète du « Centre du Camion (Beauce) Inc., une garantie prolongée pour notre camion 10 roues, de marque International pour le plan 1 : 5 ans et/ou 240,000 km au prix de 1,295.00\$, protection des injecteur seulement (pièces et main-d'œuvre), option de 5 ans et/ou 800,000 kilomètres au prix de 865.00\$ et finalement protection du turbo seulement (pièces et main-d'œuvre), option : 5 ans et/ou 800,000 kilomètres au prix de 1,475.00\$.

ADOPTÉE, (résolution 220-10-10)

B) NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU DISC

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme M. Serge Boutin et M. Adélarde Couture, à titre de représentants municipaux, au conseil d'administration du Développement Industriel St-Camille (DISC).

ADOPTÉE, (résolution 221-10-10)

C) TERRAIN DE TENNIS

Pour l'an prochain, un essai sera fait au terrain de tennis, le rideau ajouré ne sera pas installé afin de vérifier si cela a des incidences sur l'instabilité de la clôture.

23.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

24.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jocelyn Pouliot propose la levée de l'assemblée à 22H50.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu
